

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné Pierre BLONDEAU, Président des Foulées d'Etival
Domicilié 16 avenue des Constellations 72700 St Georges du Bois ai l'honneur de solliciter,
conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir
un débit temporaire de boissons

du Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 8 heures
au Dimanche 1er octobre 2023 à 13 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.
Le 18 août 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-050

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO Maire d'Etival-lès-Le-Mans
Vu la demande ci-dessus.
Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;
Vu
Arrête :

M BLONDEAU Pierre, Président des Foulées d'Etival est autorisé à ouvrir un débit temporaire de
boissons de 3^{ème} catégorie
Sur le parking des écoles d'Etival-lès-Le-Mans

Du Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 8 heures
Au Dimanche 1^{er} octobre 2023 à 13 heures
à l'occasion des Foulées d'Etival
à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 18 août 2023

Le Maire,

